



Commune de Labrousse
3 PLACE DE LA FONTAINE
15130 LABROUSSE

Envoyé en préfecture le 04/03/2024
Reçu en préfecture le 04/03/2024
Publié le
ID : 015-211500855-20240229-CA_LOT_2024-BF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département

CANTAL

Arrondissement

AURILLAC

Canton

VIC-SUR-CERE

Séance du 29 février 2024

Délibération : N° 2024-05

Nombre de conseillers :

En exercice : 14

Présents : 13

Votants : 13

L'an deux mille vingt quatre le Jeudi 29 Février, à 20 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 3 PLACE DE LA FONTAINE 15130 LABROUSSE sous la présidence de Monsieur Gérard PRADAL, Le Maire

Date de convocation du Conseil : 15 mars 2023

Présent(s) :

Pradal Gérard, Auratus Eric, Baduel Sébastien, Bruel Marcel, Lamouroux Nicolas, Daudé Thierry, Malgouzou Nathalie, Turlan Anne, Noël Géraud, Ther Benoit, Chassagne Chrystel, Oustry Michel, Puybouffat Delphine

Absent(s) :

Amaral Emmanuelle,

Secrétaire de séance : Ther Benoit

APPROBATION COMPTES DE GESTION 2023 Commune et Lotissement les Places

DELIBERATION

Le conseil municipal,

- après s'être fait présenter les budgets de l'exercice et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses exécutées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recette et des mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers,

- après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de **l'exercice 2023 (Commune et Lotissement les Places)**

- après s'être assuré que le receveur a pris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et de tous les mandats ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a prescrit de passer dans ses écritures;

- Considérant que toutes ces opérations ont été effectuées et qu'il y a concordance parfaite entre ces comptes de gestion du receveur et le compte administratif du maire;

1er - Statuant sur l'ensemble des opérations du 1er janvier au 31 décembre 2023 y compris celles de la journée complémentaire;

2° - Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

3°- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECISION

DECLARE:

Que les comptes de gestion de la Commune de Labrousse et du lotissement "Les Places" dressés pour l'exercice 2023 par le receveur, visés et certifiés par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Emis et rendu exécutoire

le 29 février 2024

Reçu en Préfecture

le 01 mars 2024

Publié ou notifié

le 01 mars 2024

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 29 février 2024

Le Maire

Gérard PRADAL

